

Rapport de gestion 2013

Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle obligatoire

Votre sécurité nous tient à cœur.

Bilan

Actif	Annexe	2013 CHF	2012 CHF
Total de placements et des créances		630 930 886.79	560 127 123.39
Placements		95 211.64	82 229.80
Liquidités		95 211.64	82 229.80
Créances auprès de La Bâloise-Vie SA		611 447 643.07	542 431 567.67
Créances en faveur des caisses de prévoyance		577 291 238.70	502 626 760.31
Créances en faveur de la fondation collective		3 886 943.64	3 316 435.99
Créances provenant de prêts accordés aux caisses de prévoyance	7.1	799 999.95	799 999.95
Avoirs sur compte-courant auprès des employeurs		29 464 120.48	35 678 740.12
Autres créances	7.2	5 340.30	9 631.30
Placements directs et collectifs	4.2	19 388 032.08	17 613 325.92
Total de l'actif		630 930 886.79	560 127 123.39

Passif	Annexe	2013 CHF	2012 CHF
Total de dettes des caisses de prévoyance et fondation collective		400 515 217.28	328 111 640.22
Dettes des caisses de prévoyance		91 008 655.33	89 868 798.06
Prestations de libre passage et rentes		91 008 655.33	89 868 798.06
Banques/Assurances		3 894 883.64	3 323 342.59
Autres dettes envers banques et assurances		3 894 883.64	3 323 342.59
Autres dettes		305 611 678.31	234 919 499.57
Soldes débiteurs sur compte-courant auprès des employeurs		227 028 299.91	171 105 878.60
Prêts		1 599 999.90	1 599 999.90
Autres Dettes	7.3	76 983 378.50	62 213 621.07
Réserves de contribution des employeurs	6.4	146 503 883.61	144 806 166.06
Réserves de fluctuation de valeurs		228 409.48	360 720.21
Fonds libres et réserves de caisses de prévoyance	7.4	83 681 376.42	86 846 596.90
Découverts des caisses de prévoyance		0.00	0.00
Fonds libres des caisses de prévoyance en début de période		86 846 596.90	92 136 442.92
Variations résultant de reprise et dissolution de caisses de prévoyance		-1 055 035.49	3 461 759.08
Excédent de produits des caisses de prévoyance		8 356 640.68	4 993 318.56
Excédent de charges des caisses de prévoyance		-10 466 825.67	-13 744 923.66
Capital de la fondation		2 000.00	2 000.00
Total du passif		630 930 886.79	560 127 123.39

Accepté par le Conseil de fondation dans sa séance du 11.06.2014 à Bâle.

sign. Daniel Müller

sign. Ernst Röthlisberger

Compte d'exploitation

	Annexe	2013 CHF	2012 CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres		998 735 851.10	932 501 891.23
Cotisations des salariés		393 700 503.40	371 608 226.80
Cotisations des employeurs		477 803 886.70	443 467 756.40
Cotisations des tiers		123 021.05	477 210.00
Réduction des cotisations des tiers		-24 817 414.54	-25 861 282.98
Cotisations libérées de la prime et primes partielles		32 762 132.15	33 355 317.05
Primes uniques et rachats		87 302 461.25	69 225 032.05
Apports dans les réserves de contribution des employeurs		28 100 295.39	36 507 839.66
Subsides du fonds de garantie		3 760 965.70	3 721 792.25
Prestations d'entrée		1 072 463 127.46	757 472 703.50
Apport de libre passage		600 090 638.45	543 262 714.45
Remboursements de versements anticipés EPL		5 253 511.75	6 068 757.40
Remboursements de versements de divorce		9 753 918.80	10 811 219.55
Reprises d'assurés		447 131 071.95	185 244 984.35
Apports aux fonds libres lors de reprise d'assurés		10 233 986.51	12 085 027.75
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		2 071 198 978.56	1 689 974 594.73
Prestations réglementaires		-357 091 709.75	-347 676 772.85
Total rentes		-180 639 771.60	-164 921 987.65
Rentes de vieillesse		-110 433 874.05	-94 846 261.90
Rentes pour enfants de bénéficiaires de rentes de vieillesse		-979 853.55	-654 018.75
Rentes de survivants		-14 373 853.15	-13 156 873.20
Rentes d'orphelins		-2 282 431.95	-2 434 881.40
Rentes d'invalidité		-49 152 732.80	-50 323 369.55
Rentes pour enfants d'invalides		-3 417 026.10	-3 506 582.85
Libération du paiement des primes		-33 296 702.60	-33 928 032.70
Libération du paiement des primes		-33 296 702.60	-33 928 032.70
Autres prestations réglementaires		-68 706.00	-124 678.00
Rentes transitoires		-68 706.00	-124 678.00
Total des prestations en capital		-143 086 529.55	-148 702 074.50
Prestations en capital à la retraite		-116 883 801.75	-121 187 039.05
Prestations en capital au décès		-26 202 727.80	-27 515 035.45
Prestations de sortie		-977 693 619.37	-990 433 799.53
Prestations de libre passage lors de sortie		-750 974 217.10	-696 107 243.97
Versements anticipés EPL		-26 620 700.55	-33 906 571.05
Versements pour divorce		-12 082 095.95	-13 973 851.70
Transferts à d'autres		-170 237 034.95	-231 158 440.50
Transferts de fonds libres lors de départs		-6 835 954.32	-6 153 174.04
Transferts d'excédents lors de départs d'assurés		-4 265 844.65	-2 099 394.38
Transferts de réserves de contribution des employeurs lors de départs		-6 677 771.85	-7 035 123.89
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-1 334 785 329.12	-1 338 110 572.38

	Annexe	2013 CHF	2012 CHF
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-308 473.91	-15 796 608.40
Variation des fonds libres résultant des apports et des dépenses		1 055 035.49	-3 461 759.08
Dissolution/Constitution de réserves de contributions des employeurs		-1 363 509.40	-12 334 849.32
Produits de prestations d'assurance		1 361 622 344.10	1 339 041 279.37
Prestations d'assurance		1 317 005 758.30	1 322 822 880.07
Parts aux excédents	7.5	44 616 585.80	16 218 399.30
Charges d'assurance		-2 101 744 919.20	-1 685 423 670.75
Primes d'épargne	7.6	-676 784 567.10	-625 654 705.15
Primes de risque	7.6	-161 887 905.45	-155 667 773.45
Primes brutes pour frais	7.6	-57 918 993.60	-56 774 656.75
Primes destinées à l'indexation des rentes	7.6	-3 993 170.15	-7 576 391.75
Primes uniques aux assurances		-1 154 247 578.80	-821 441 226.10
Utilisation de la part aux bénéfices d'assurance		-43 107 797.10	-15 073 934.40
Cotisations aux fonds de garantie		-3 804 907.00	-3 234 983.15
Résultat net de l'activité d'assurance		-4 017 399.57	-10 314 977.43
Résultat net de placements	6.3	1 774 903.85	1 559 943.08
Intérêts encaissés sur les avoirs auprès de la Bâloise-Vie SA	6.3.2	11 637 724.02	11 803 590.79
Charges d'intérêts résultant d'obligations envers la Bâloise-Vie SA	6.3.3	-11 115 710.14	-10 793 256.74
Intérêts sur réserves de contributions des employeurs	6.4	-334 208.15	-637 813.05
Intérêts sur fonds libres		-187 223.03	-370 700.25
Résultat net des cours sur titres de certaines caisses de prévoyance	6.3.4	1 919 924.18	1 558 999.04
Coûts des placements	6.3.5	-145 603.03	-876.71
Autres produits	7.7	1 109 767.61	843 168.61
Rendement provenant des prestations de services fournis		778 961.40	791 368.70
Produits divers		330 806.21	51 799.91
Autres charges	7.8	-266 307.80	-51 799.91
Frais d'administration	7.8	-843 459.81	-791 368.70
Excédent des produits avant constitution de la RFV		-2 242 495.72	-8 755 034.35
Dissolution/Constitution de la RFV (caisses de prévoyance)		132 310.73	3 429.25
Variation des fonds libres des caisses de prévoyance		2 110 184.99	8 751 605.10
Excédent des produits/Excédents des charges		0.00	0.00

Accepté par le Conseil de fondation dans sa séance du 11.06.2014 à Bâle.

sign. Daniel Müller

sign. Ernst Röthlisberger

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle obligatoire (ci-après: la fondation collective) est une fondation au sens des art. 80 ss du CC. La fondation a pour but la prévoyance professionnelle, dans le cadre de la LPP et de ses modalités d'application pour les salariés des employeurs qui lui sont affiliées contractuellement, ainsi que leurs parents et leurs survivants contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Les indépendants peuvent s'affilier à la caisse de prévoyance de leur personnel, dans le cadre des prescriptions de la LPP.

1.2 Enregistrement LPP, fonds de garantie, règlements

Création	Par fusion au 01.01.1995 des fondations collectives régionales, qui avaient été fondées par La Bâloise, Compagnie d'Assurances sur la Vie (fondatrice), dès 1958
Statuts de la Fondation	Dernière adaptation au 11.06.2008
Règlement d'organisation	Dernière adaptation au 01.01.2013
Règlement d'élection au Conseil de fondation	Entrée en vigueur au 01.01.2012
Règlement de prévoyance	La fondation collective propose des plans de prévoyance standardisés. A ceux-ci s'appliquent les règlements de prévoyance particuliers et les règlements de caisse afférents.
Règlement concernant la liquidation partielle et totale des caisses de prévoyance	Entrée en vigueur au 31.12.2009
Enregistrement	Numéro d'enregistrement LPP: BS 429
Fonds de garantie LPP	oui

1.3 Conseil de fondation (organe de gestion)/Droits de signature

Conseil de fondation	Fonction	Durée du mandat	Représentant
Daniel Müller, Efringen-Kirchen (D)	Président	31.12.2016	des employeurs
Ernst Röthlisberger, Kölliken	Vizeprésident	31.12.2016	des salariés
Peter Hänggi, Nunningen	Membre	31.12.2016	des employeurs
Claudia Rechsteiner-Bürki, Trogen	Membre	31.12.2016	des employeurs
Martin Bärtschi, Reinach	Membre	31.12.2016	des employeurs
Loredana Vuilleumier-Magri, Etagnières	Membre	31.12.2016	des salariés
Pietro Vanetti, Losone	Membre	31.12.2016	des salariés
Alois Villiger, Rain	Membre	31.12.2016	des salariés

Durée du mandat Les membres du Conseil de fondation sont élus pour un mandat jusqu'au 31.12.2016.

Droits de signature Les représentants des employeurs signent collectivement à deux avec un représentant des salariés. Les représentants des salariés signent collectivement à deux, mais pas entre eux. Les représentants de la fondatrice signent collectivement à deux avec un représentant des salariés ou un représentants des employeurs.

1.4 Administration/Adresse

L'administration est effectuée par la Bâloise Vie SA.

Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle obligatoire
Aeschengraben 21, case postale, CH-4002 Bâle, Téléphone +41 58 285 85 85, Téléfax +41 58 285 90 73
www.baloise.ch, CPP 40-171-0

1.5 Secrétaire du conseil de fondation

Walter Steiner, Berne

1.6 Experts, organe de contrôle, autorité de surveillance

		Durée du mandat
Expert en prévoyance professionnelle	Roland Tschudin Roland Tschudin Unternehmensberatung AG, Bubendorf	jusqu'au 31.12.2013
Organe de contrôle	PricewaterhouseCoopers SA, Bâle Responsable de mandat: Roland Sauter	jusqu'au 31.12.2013
Autorité de surveillance	BSABB, BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel, Bâle	à partir di 15.03.2013

1.7 Caisses de prévoyances affiliés

	31.12.2013	31.12.2012
Nombre de caisses de prévoyance affiliées	16 253	16 115

Le nombre de caisses de prévoyance affiliées ne correspond pas au nombre d'employeurs affiliés. Un employeur peut avoir plusieurs caisses de prévoyance.

2 Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs

	31.12.2013	31.12.2012
Hommes	65 182	62 189
Femmes	43 903	42 204
Assurés actifs totaux	109 085	104 393

Les invalides partiels sont pris en compte comme bénéficiaires de rentes.

2.2 Bénéficiaires de rentes

	31.12.2013	31.12.2012
Rentes de vieillesse	7 902	7 290
Rentes pour enfants de bénéficiaires de rentes de vieillesse	144	139
Rentes d'invalidité	5 625	5 689
Rentes pour enfants d'invalides	1 399	1 480
Rentes de conjoint/partenaire	1 514	1 442
Rentes temporaires de survie	8	5
Rentes d'orphelins	561	552
Total	17 153	16 597

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Dans le cadre de la prévoyance professionnelle, la Bâloise Vie SA, propose une large gamme de produits visant à couvrir les risques vieillesse, décès et invalidité. Cette gamme de produits contient les lignes de prévoyance Prevo, Classic et Special. La ligne Prevo, destinée aux entreprises de moins de 9 collaborateurs, contient 3 plans de prévoyance (PrevoCompact, PrevoExtra, PrevoMaxi) avec 2 ou 3 variantes chacun. La ligne Classic, destinée aux entreprises de 10 à 49 collaborateurs, contient des plans de prévoyance étendus pour des solutions de prévoyance intégrées et adaptées aux besoins. En plus, elle est modulable avec l'assurance des prestations de décès complémentaires. La ligne Special, destinée aux entreprises de 50 collaborateurs et plus, offre des solutions de prévoyance individuelles et spécifiques.

3.2 Financement, méthodes de financement

La caisse de prévoyance détermine elle-même le financement dans le cadre du plan de prévoyance. Elle fixe l'ampleur et le montant du financement dans le règlement de caisse. Les caisses de prévoyance avec une solution de prévoyance Classic ou Special, qui disposent des fonds libres nécessaires, ont la possibilité de prévoir un financement des cotisations par la caisse de prévoyance.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Outre l'adaptation obligatoire au renchérissement des rentes des survivants et d'invalidité, des prestations supplémentaires sont versées selon la fortune à disposition de la caisse de prévoyance.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes sont présentés et évalués comme l'année précédente selon les normes de Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Placements directs et collectifs:

La partie de la fortune non placée auprès de la Bâloise Vie SA de certaines caisses de prévoyance est évaluée à la date du bilan selon la valeur de marché. Cette partie de la fortune est investie auprès de La Bâloise, Fondation de placements pour le personnel de prévoyance, et dans des actions et des fonds de placements.

Créance auprès de la Bâloise Vie SA et autres créances:

La fortune est placée à la valeur nominale.

Avoirs sur compte-courant auprès de l'employeur:

Cotisations de l'employeur et intérêts du compte-courant impayés à la valeur nominale.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les mêmes principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes comme l'année précédente sont applicables.

5 Couverture des risques/Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

Tous les risques sont réassurés par des contrats d'assurance collective conclus auprès de la Bâloise Vie SA.

5.2 Explications des actifs et passifs découlant des contrats d'assurance

Capital de couverture/Total des avoirs de vieillesse	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
Capital de couverture des assurés actifs	8 435 735 494.00	7 313 607 156.00
→ dont avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	5 107 453 767.00	4 452 385 233.00
→ dont avoirs de vieillesse sur-obligatoires	3 328 281 727.00	2 861 221 923.00
Capital de couverture des bénéficiaires de rentes	2 349 314 192.00	2 649 645 339.00
Total du capital de couverture	10 785 049 686.00	9 963 252 495.00
Taux d'intérêt minimal LPP, fixé par le Conseil fédéral	1,50%	1,50%

5.3 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Avec son rapport du 02 avril 2014 avec date d'effet au 31.12.2013 l'expert en CP constate que les dispositions actuarielles réglementaires correspondent aux prescriptions légales et que toutes les prestations minimales LPP sont couvertes. La fondation collective ne supporte pas de risque actuariel, par conséquent l'établissement d'un bilan actuariel devient inutile.

5.4 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

En cas d'assurance complète des caisses de prévoyance, le degré de couverture est toujours d'au moins 100%. Un découvert d'une caisse de prévoyance peut uniquement exister si la caisse de prévoyance place, à ses propres risques des fonds liés auprès de la Bâloise-Fondation de placement et, de ce fait n'obtient pas les rendements exigés. De ce fait, plus aucune caisse n'est à découvert au 31.12.2013.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Gestion de la fortune:

La fortune de la Fondation est gérée par l'Asset Management de la Bâloise-Holding, sur mandat de la Bâloise Vie SA, en observant les prescriptions fédérales relatives aux placements et les prescriptions sur la séparation.

Rétrocessions:

Etant donné que, dans le cadre du contrat d'assurance collective, les placements de fonds sont intégralement réassurés auprès de la Bâloise Vie SA, il n'y a pas de rétrocessions. (cf. 5.1)

6.2 Informations provenant du compte d'exploitation de La Bâloise pour la vie collective Suisse

Les informations suivantes sont établies sur la base des données provenant de la Bâloise Vie SA, et ne font pas l'objet d'un examen par l'organe de révision de la Fondation.

6.2.1 Principes d'établissement des comptes réglementaires

La clôture statutaire des comptes de la Bâloise Vie SA est établie conformément aux dispositions légales de présentation des comptes en Suisse. Elle englobe l'ensemble des affaires vie ainsi que des affaires de caisses de pension en Suisse, incl. Liechtenstein et de la direction pour l'Allemagne. La clôture statutaire sert de référence au respect des prescriptions de l'organe de surveillance, à la participation aux excédents des clients et au versement du dividende à la Bâloise-Holding. Elle diffère ainsi, tant en matière de présentation des comptes que du volume des affaires des résultats, qui ont été publiés le 25.03.2014 selon les normes IFRS par le Groupe de la Bâloise.

Ci-joint l'ensemble des résultats vie collective Suisse

	2013 en mio. CHF	2012 en mio. CHF
Résultat des placements	144	114
Résultat des risques	108	114
Résultat des frais	-7	-5
Variation des provisions techniques	-103	-107
Attributions au fonds d'excédents	-93	-70
Résultat du compte d'exploitation	49	46

6.2.2 Justification du respect du pourcentage minimum dans les affaires vie collective Suisse

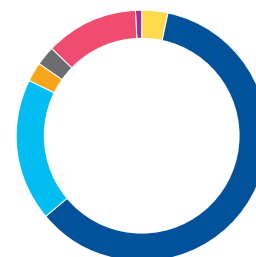
La loi stipule qu'au minimum 90 % du résultat sont dévolus aux preneurs d'assurance et 10 % au maximum à l'entreprise d'assurance. Avec une quote-part de distribution aux preneurs d'assurance de 94,4 % (94,3 % l'année précédente), cette disposition est respectée.

		2013 en mio. CHF		2012 en mio. CHF
Produits bruts, affaires soumises au pourcentage minimum	100 %	566	100 %	540
Prestations en faveur des assurés, affaires soumises au pourcentage minimum	94,4 %	535	94,3 %	509

6.2.3 Présentation des placements par catégorie

Portefeuille de placement des capitaux provenant de la prévoyance professionnelle auprès de la Bâloise Vie SA

	en %	en 1000 CHF
Fonds liquides et dépôts à terme	3,45	533 506
à intérêt fixe	60,64	9 387 013
Hypothèques et autres créances en valeur nominale	18,17	2 812 775
Actions et parts de fonds de placement	2,52	390 734
Private Equity et Hedge Funds	2,56	395 641
Placements en participation et entreprises liées ou associées	–	–
Immobilier	11,85	1 834 119
Autres placements de capitaux	0,81	125 269



Source: Mémento - Compte d'exploitation prévoyance professionnelle (édition 2013)

Total: 15479 mio CHF (selon la valeur comptable 31.12.2013)

6.3 Explications du résultat net des placements

6.3.1 Taux d'intérêts fixés par la Bâloise Vie SA

	au 01.01.2013 en %	au 01.01.2012 en %
Compte courant (intérêts débiteurs/intérêts créditeurs)	3,75/0,125	3,50/0,25
Fonds libres et réserves de contributions des employeurs	0,250	0,500
Prêts	1,750	1,750

6.3.2 Intérêts de la Bâloise Vie SA

	2013 CHF	2012 CHF
Intérêts sur comptes-courants	7 605 699.93	7 102 984.95
Intérêts de la Bâloise Vie SA	4 032 024.09	4 700 605.84
Total intérêts de la Bâloise Vie SA	11 637 724.02	11 803 590.79

6.3.3 Intérêts du compte-courant avec employeurs et autres

	2013 CHF	2012 CHF
Intérêts du compte-courant avec employeurs	-440 766.27	-514 251.71
Intérêts sur comptes d'attente	-10 674 943.87	-10 280 825.78
Total intérêts du compte-courant avec employeurs et autres	-11 115 710.14	-10 795 077.49

6.3.4 Résultat net des cours sur titres de certaines caisses de prévoyance

	2013 CHF	2012 CHF
Dividendes/intérêts sur obligations	14 399.96	13 763.35
Bénéfices réalisés au cours sur titres	13 885.02	16 736.57
Bénéfices non réalisés au cours sur titres	1 917 718.35	1 590 903.97
Pertes non réalisées au cours sur titres	-26 079.15	-62 404.85
Résultat net des cours sur titres de certaines caisses de prévoyance	1 919 924.18	1 558 999.04

6.3.5 Frais de gestion de la fortune indiqués/placements directs des caisses de prévoyance

À la fin de l'année, 29 caisses de prévoyance avaient effectué des placements directs pour un montant total de 19,388 millions CHF.

	2013 CHF	2012 CHF
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	-1 434.12	-876.71
Total de tous les indicateurs de frais pour les placements collectifs	-144 168.91	0.00
Total des frais de gestion de la fortune	-145 603.03	-876.71
En % des placements dont les frais sont transparents (2013: CHF 19 388 032)	0,751%	0,000%

Au sein de ces placements directs, la Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle obligatoire ne dispose d'aucun placement non transparent. Le niveau de transparence des frais atteint ainsi 100 %.

6.4 Explications de la réserve de contributions des employeurs

	2013 CHF	2012 CHF
Solde de la réserve de contributions des employeurs au 01.01.	144 806 166.06	131 833 503.69
Apports directs des employeurs	23 792 656.95	28 825 391.12
Apports résultant des reprises de contrats	5 419 637.94	7 932 045.14
Résultat net des réserves de contributions des employeurs	-20 702 973.49	-16 466 194.20
Résiliation de contrats	-6 811 603.85	-7 318 579.69
Solde de la réserve de contributions des employeurs au 31.12.	146 503 883.61	144 806 166.06

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Créances provenant de prêts accordés aux caisses de prévoyance

En tant que garantie, les prétentions de certaines caisses de prévoyance envers la Bâloise, Fondation de placements pour le personnel de prévoyance, sont mises en gage auprès de la Bâloise Vie SA à hauteur du prêt consenti.

7.2 Autres créances

Il s'agit principalement des demandes de restitution des prestations aux assurés versées en trop ou à tort mais également des actifs de régularisation et de l'impôt anticipé récupérable auprès de l'AFC.

7.3 Autres dettes

Des montants versés, mais non imputés, en cas de reprises de caisses de prévoyance, ou en cas de primes uniques et de rachats; ainsi que des versements en cours à cause des indications incomplètes en cas de versements et de paiements.

7.4 Fonds libres et réserves des caisses de prévoyance

	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
Fonds libres des caisses de prévoyance	83 200 009.16	86 548 978.02
Caisses de prévoyance avec des fonds liés par des prêts sur polices	481 367.26	297 618.88
→ Fonds liés par des prêts	1 281 367.21	1 097 618.83
→ Prêts	-799 999.95	-799 999.95
Total fonds libres et réserves des caisses de prévoyance	83 681 376.42	86 846 596.90

7.5 Parts aux excédents

	2013 CHF	2012 CHF
Excédents immédiats pour le financement des cotisations	132 137.65	2 643 752.30
Apports uniques en augmentation des avoirs de vieillesse	38 931 809.25	12 630 186.20
Accumulation des parts aux excédents	4 120 756.05	380 029.95
Accumulation de fonds libres	1 431 882.85	564 430.85
Total parts aux excédents	44 616 585.80	16 218 399.30

Toutes les parts aux excédents sont transmises aux caisses de prévoyance et, sans décision contraire de la part des comités des caisses de prévoyance, elles sont utilisées en augmentation des avoirs de vieillesse.

7.6 Primes d'assurance	2013 CHF	2012 CHF
Primes d'épargne	-676 784 567.10	-625 654 705.15
Primes de risque (invalidité et décès)	-161 887 905.45	-155 667 773.45
Primes destinées à l'indexation des rentes	-3 993 170.15	-7 576 391.75
Primes brutes pour frais	-57 918 993.60	-56 774 656.75
Total primes d'assurance	-900 584 636.30	-845 673 527.10

Les primes brutes pour frais sont des primes facturées par la Bâloise Vie SA. Celles-ci vont être mises en rapport avec les coûts effectifs dans le cadre de toutes les activités d'assurance-vie collective. (cf. 6.2)

7.7 Autres produits	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
Frais résultant de mesures d'encaissement (sommations)	603 125.40	607 054.70
Frais pour versements anticipés EPL	175 836.00	184 314.00
Subsides de la Bâloise Vie SA destinés à couvrir des pertes	330 806.21	51 799.91
Total autres produits	1 109 767.61	843 168.61

7.8 Frais d'administration/autres charges	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
Frais résultant de mesures d'encaissement	-667 623.81	-607 054.70
Frais pour versements anticipés EPL	-175 836.00	-184 314.00
Total des charges administratives	-843 459.81	-791 368.70
Coûts résultant de prétentions récursives	-266 307.80	-51 799.91
Total des autres charges	-266 307.80	-51 799.91

La Bâloise Vie SA traite les coûts générés par l'application de la prévoyance professionnelle dans le cadre de ses activités d'assurance-vie collective. Il y a lieu de tenir compte des informations relatives, en particulier, au chiffre 6.2 dans l'annexe de ce rapport annuel.

Les frais d'administration présentés dans le compte d'exploitation concernent les coûts supplémentaires par rapport aux liquidations partielles de certaines caisses de prévoyance et les frais de sommation et d'encaissement ainsi que les frais pour versement anticipés EPL.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Aucune demande n'a été formulée.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Renonciation à l'utilisation par les employeurs de la réserve de contributions des employeurs

Il n'existe aucune réserve de contributions des employeurs assortie d'une renonciation à l'utilisation.

9.2 Liquidations partielles

Les caisses de prévoyance inactives sont liquidées en permanence, les fonds libres éventuels sont distribués. Un règlement général est entré en vigueur au 31.12.2009

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement particulier n'est à signaler après la date du bilan.

10.1 Montant des arriérés au 31.3. de l'année suivante

	2014 CHF/nombre	2013 CHF/nombre
Arriérés en procédure de rappel	1 893 962.75	2 106 083.35
Employeurs concernés en procédure de rappel	202	160
Arriérés en poursuites	657 437.55	55 982.70
Employeurs concernés par la mise en poursuites	58	10
Arriérés (sursis concordataires ou faillites)	2 706 190.08	2 336 385.60
Employeurs concernés par le sursis concordataire ou la faillite	97	50
Arriérés avant couverture par Fonds de Garantie	906 239.80	2 447 643.60
Employeurs concernés avant couverture par Fonds de Garantie	14	70
Total montants des arriérés	6 163 830.18	6 946 095.25
Total employeurs concernés	371	290

Accepté par le Conseil de fondation dans sa séance du 11.06.2014 à Bâle.

sign. Daniel Müller

sign. Ernst Röthlisberger

Votre sécurité nous tient à cœur.

www.baloise.ch

**Bâloise-Fondation collective pour la
prévoyance professionnelle obligatoire
c/o Bâloise Vie SA
Aeschengraben 21, case postale
CH-4002 Bâle**

**Tél. +41 58 285 85 85
Fax +41 58 285 90 73
serviceclientele@baloise.ch**